

## Bulletin d'information



VIGNE

No 02 – 25 mai 2011

### PESTICIDES POUR LA VIGNE : LES NOUVEAUTÉS ET CHANGEMENTS 2010-2011

La dernière année a été très fertile en ce qui concerne les nouvelles homologations pour la culture de la vigne au Canada. Vous trouverez ici un résumé des dernières nouveautés. Plusieurs projets sont en cours présentement pour solutionner des problèmes courants et devraient aboutir à de nouvelles homologations sous peu.

Il est toujours important de bien lire les étiquettes; les résumés ci-dessous ne remplacent aucunement ces dernières.

#### Clarification des termes

Les étiquettes, surtout pour les fongicides, font souvent référence à divers termes pour décrire l'efficacité des produits. Il est parfois assez difficile de bien comprendre ces derniers, car souvent la traduction en français n'est pas très claire. Le tableau suivant, présenté par Christian Lacroix, agronome, lors des journées horticoles 2008, apporte un éclairage intéressant.

#### Termes relatifs à l'efficacité des fongicides mentionnés sur les étiquettes des fongicides

Terme en anglais	Terme en français	Efficacité approximative
May decrease damage Reduction in damage Partial suppression	Pour aider à réduire les dommages	± 40 à 50 %
Suppression	Répression ou atténuation	± 75 %
Control	Suppression	± 95 à 100 %

## QUINTEC (quinoxifène)

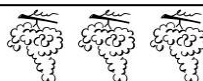
Type :	Fongicide
Groupe :	13
Culture :	Vigne
Maladie :	Blanc (Oïdium)
Dose :	130 ml/ha
IRS :	45
IRE :	56
Délai de réentrée :	12 heures
Délai avant récolte (DAR) :	14 jours
Nombre d'applications maximum :	5 par saison et 2 consécutives
Étiquette :	<a href="http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=16826">http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=16826</a>
Mode d'action :	Protectant de surface

## VIVANDO SC (métrafénone)

Type :	Fongicide
Groupe :	U18
Culture :	Vigne
Maladie :	Blanc (Oïdium)
Dose :	750 ml/ha
IRS :	116
IRE :	ND
Délai de réentrée :	12 heures à 4 jours, selon l'opération
Délai avant récolte (DAR) :	14 jours
Nombre d'applications maximum :	6 par saison et 2 consécutives
Étiquette :	<a href="http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=17586">http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=17586</a>
Mode d'action :	Protectant de surface

## PRISTINE (boscalide et pyraclostrobine)

Type :	Fongicide
Groupe :	7/11
Culture :	Vigne
Maladies :	Blanc (Oïdium), mildiou, <b>anthracnose</b> , pourriture grise
Dose :	Variable selon l'ennemi à contrôler
IRS :	155
IRE :	136
Délai de réentrée :	Sec à 21 jours
Délai avant récolte (DAR) :	14 jours
Nombre d'applications maximum :	2 ou 6, selon l'ennemi à contrôler
Étiquette :	<a href="http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=4207">http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=4207</a>
Mode d'action :	Protectant, curatif, systémique local



## **PRESIDIO (fluopicolide)**

Type :	Fongicide
Groupe :	43
Culture :	Vigne
Maladie :	Mildiou
Dose :	Variable selon la pression 220 à 290 ml/ha, à mélanger avec un protectant
IRS :	ND
IRE :	ND
Délai de réentrée :	12 heures à 16 jours, selon l'opération
Délai avant récolte (DAR) :	21 jours
Nombre d'applications maximum :	4 par saison et 2 consécutives
Étiquette :	<a href="http://www.valent.ca/valentus/Data/Labels/Presidio%20Fongicide%20F_Final_31MAR2011.pdf">http://www.valent.ca/valentus/Data/Labels/Presidio%20Fongicide%20F_Final_31MAR2011.pdf</a>
Mode d'action :	Protectant, curatif, systémique local

## **HUILE DE PULVÉRISATION 13E (huile minérale)**

Type :	Fongicide, acaricide
Groupe :	Aucun
Culture :	Vigne
Maladie et insecte :	Blanc (Oïdium) et acariens
Dose :	10 L/ha (solution 1 %)
IRS :	135
IRE :	132
Délai de réentrée :	12 heures
Délai avant récolte (DAR) :	14 jours pour les raisins de table
Nombre d'applications maximum :	ND
Étiquette :	<a href="http://www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits/documents/SprayOil13E%20pome_stone_grape%20F%20Label.pdf">http://www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits/documents/SprayOil13E%20pome_stone_grape%20F%20Label.pdf</a>
Mode d'action :	Protectant de surface

## **MICROTHIOL DISPERSS (soufre)**

Type :	Fongicide et insecticide
Groupe :	M
Culture :	Vigne
Maladie et insecte :	Blanc (Oïdium) et ériophyde de la vigne
Dose :	Variable selon l'ennemi à contrôler
IRS :	20
IRE :	203
Délai de réentrée :	24 heures
Délai avant récolte (DAR) :	21 jours
Nombre d'applications maximum :	8 par saison
Étiquette :	<a href="http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=16192">http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=16192</a>
Mode d'action :	Protectant de surface



## INSPIRE (difénoconazole)

Type :	Fongicide
Groupe :	3
Culture :	Vigne
Maladie :	Blanc (Oïdium)
Dose :	292 ml/ha
IRS	72
IRE	80
Délai de réentrée :	2 à 10 jours, selon les opérations
Délai avant récolte (DAR) :	7 jours
Nombre d'applications maximum :	4 par saison et 2 consécutives
Étiquette :	<a href="http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=19305">http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=19305</a>
Mode d'action :	Curatif, systémique local

## ASSAIL (acétamipride)

Type :	Insecticide
Groupe :	4
Culture :	Vigne
Insectes :	Cicadelles, <b>phylloxéra</b> , <b>tordeuse de la vigne</b> et <b>scarabée japonais</b>
Dose :	80 g/ha
IRS :	34
IRE :	1
Délai de réentrée :	5 à 13 jours, selon les opérations
Délai avant récolte (DAR) :	3 jours (cicadelles) et 7 jours (autres)
Nombre d'applications maximum :	2 par saison
Étiquette :	<a href="http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=3827">http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=3827</a>
Mode d'action (insecte/plante) :	Contact, inhalation/systémique local

## CLUTCH (clothianidine)

Type :	Insecticide
Groupe :	4A
Culture :	Vigne
Insectes :	Cicadelles et phylloxéra
Dose :	Dose variable selon l'ennemi à contrôler
IRS :	53
IRE :	210
Délai de réentrée :	12 heures
Délai avant récolte (DAR) :	1 jour
Nombre d'applications maximum :	2 par saison
Étiquette :	<a href="http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=16390">http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=16390</a>
Mode d'action (insecte/plante) :	Contact/surface



## ENTRUST (spinosad)

Type :	Insecticide
Groupe :	5
Culture :	Vigne
Insecte :	Tordeuse de la vigne
Dose :	109 g/ha
IRS :	3
IRE :	110
Délai de réentrée :	5 à 7 jours, selon les opérations
Délai avant récolte (DAR) :	7 jours
Nombre d'applications maximum :	3 par saison
Étiquette :	<a href="http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=4110">http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=4110</a>
Mode d'action (insecte/plante) :	Contact/Surface

## RAPPEL SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES

### Utilisation de produits non homologués

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ainsi que la Direction de l'inspection des aliments du MAPAQ font régulièrement des évaluations des résidus de pesticides autant sur les fruits importés que locaux. Les échantillonnages d'aliments peuvent se prendre directement aux champs, de même qu'en entrepôts. Les fruits échantillonnés doivent respecter les limites maximums de résidus (LMR) et ne pas contenir de traces de pesticides non homologués pour cette culture.

Il serait très dommageable autant pour un producteur fautif que pour toute l'industrie que des produits non homologués pour la culture se retrouvent sur les fruits. Le système d'homologation des pesticides géré par Santé Canada permet d'assurer aux consommateurs l'innocuité des aliments qu'ils consomment. L'utilisation de pesticides homologués pour l'usage visé, le respect du délai avant la récolte et du délai de réentrée dans le champ permettent entre autres de garantir la qualité des aliments. Il est donc important pour chaque producteur de respecter ces points.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE  
KARINE BERGERON, agronome – Avertisseure  
Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ  
109, rue Saint-Charles, bureau 1.01B, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2C2  
Téléphone : 450 347-8341, poste 225 – Télécopieur : 450 347-7296  
Courriel : [karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*  
*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 02 – vigne – 25 mai 2011*

